

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

ANUTTC : faciliter l'accès au titre foncier

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

39 parcelles habitées, dans la commune d'Akanda, vont pouvoir être régularisées. Et 150 parcelles inoccupées vont être mises à la disposition des populations. C'est ce qui ressort de la première phase du processus de transfert de propriété entamé hier à l'Hôtel de Ville d'Akanda.

L'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC) vient en effet de lancer l'opération de morcellement du titre foncier n° 22700 de la section YU6 qui compte au total 534 parcelles. La rencontre s'est déroulée en présence du maire de cette commune, Yvon Patrick Rombogouera, ainsi que du directeur général de l'ANUTTC Dexter Meye M'Obiang et des représentants du ministère de l'Urbanisme. L'opération consiste à faciliter l'accès à la propriété aux personnes qui sont déjà installées sur ce site. Celles-ci ne disposant pas de documents légaux leur conférant le droit d'occuper ledit lotissement. Un

recensement des occupants avait été effectué en vue de leur intégration officielle. Celle-ci va se matérialiser par l'octroi d'un titre foncier.

En réalité, il s'agit d'un processus qui a démarré il y a une dizaine d'années par l'identification d'un site et l'établissement d'un titre de propriété au nom de l'ANUTTC. Indépendamment de sa mission de régularisation foncière, l'ANUTTC a aussi une mission de production de terrains constructibles. Plusieurs compatriotes ayant occupé l'espace concerné entre l'établissement dudit titre foncier et la mise en œuvre du projet parcellaire actuel, il est apparu plus judicieux de proposer aux occupants un plan d'aménagement qui a permis de tous les maintenir sur place. Une solution pacifique convenable à toutes les parties. Le but de l'ANUTTC étant de permettre à tous les Gabonais d'avoir une parcelle en règle. " L'intérêt de cette opération est double. Participer à la volonté du chef de l'État de permettre à tous les Gabonais d'avoir un titre foncier. Et, surtout, de l'avoir dans les conditions les plus rapides possible ", a indiqué Dexter Meye

M'Obiang. Avant de préciser que "les personnes capables de payer leur titre foncier dès ce matin, peuvent l'obtenir dans un délai maximal de deux semaines".

La semaine prochaine, il est prévu que l'ANUTTC procède à la seconde phase de cette opération. À savoir, la remise des premiers titres fonciers.

En partenariat avec le ministère des Affaires sociales, l'Agence compte, en outre, mettre en place des dispositions spéciales pour les Gabonais économiquement faibles.



Photo: Adjai Ntoutoume

Une vue de la rencontre sur la facilitation d'accès au titre foncier.

Poursuivre la régularisation pacifique...

GMNN
Libreville/Gabon

"L'ÉTAT a dit, l'État a fait", a scandé le directeur général de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC) Dexter Meye M'Obiang, lors du lancement de l'opération de facilitation d'accès à la propriété que vient d'ouvrir ladite agence.

Une action qui matérialise la politique de régularisation de masse prônée par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. L'ensemble des récipiendaires présents hier à l'Hôtel de Ville

d'Akanda a d'ailleurs jugé cette opération salutaire. D'autant plus que personne n'a été déguerpé de ce lotissement, pourtant propriété de l'ANUTTC.

Maintenant, il faut que les responsables de l'ANUTTC maintiennent le cap. Permettre à tous l'accès à la propriété sans déguerpissement spectaculaire comme les populations le vivent souvent dans notre pays. Si les occupants du lot n° 22700 de la section YU6 ont pu voir leur situation régularisée, sans remous, il apparaît alors que les cas de litiges fonciers souvent décriés par l'opinion peuvent aussi trouver une solution pacifique.

MINISTÈRE DU BUDGET ET DES
COMPTES PUBLICS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU
TRÉSOR



Communiqué de la DGCPT

Depuis ce jeudi 1^{er} septembre 2022, circule dans les réseaux sociaux, un document intitulé « Ordre de mission spéciale » faussement signé par Monsieur le Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), Franck Yann KOUBDJE, et daté du 01 septembre 2022.

Ce document mandaterait quatre (4) prétendus agents de la DGCPT pour une mission d'un (1) mois portant notamment sur « le contrôle et le recouvrement », dans les localités d'Owendo, Libreville, Akanda et Ntoum. Il mentionne également des menaces de saisine du Procureur de la République en cas de refus.

La Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor tient à informer le public qu'elle ne se reconnaît pas dans ce communiqué, qui est un grossier faux.

Elle invite par ailleurs les contribuables à la plus grande vigilance, en exigeant notamment les copies des cartes professionnelles de toute personne se présentant en son nom, ou à se rapprocher des Receveurs des Impôts territorialement compétents.

Enfin, la DGCPT a d'ores et déjà saisi l'Agence judiciaire de l'État, afin que toutes les conséquences de droit soient tirées de ces actes.

Fait à Libreville, le 1^{er} septembre 2022

La Direction Générale de la Comptabilité
Publique et du Trésor